



ATTENTION !

au démarchage ●

- › Si on vous dit qu'un diagnostic de votre logement est obligatoire et qu'à défaut de le faire, vous devrez payer une taxe, **c'est faux**.
- › Si on vous dit que tout le monde est éligible au dispositif à 1 € (pour les chaudières et pompes à chaleur), **c'est faux**.
- › Si on vous propose d'exécuter des travaux chez vous sans devis préalable, **méfiez-vous**.

Au moindre doute, contactez l'ADIL-Espace Info Energie du Loiret :
02 38 62 47 07 (association dont le conseil est neutre, indépendant et gratuit – l'ADIL ne cautionne aucun démarchage à domicile).



AVEC

